

Chapitre 4

ACTUALITES ET DIVERS

4 ACTUALITÉS ET DIVERS 128

4.1	Campagne d'Information Euro 2002 relative à l'introduction des billets et pièces en euros	130
4.1.1	Allocution de Yves Mersch, Président de la Banque centrale du Luxembourg, lors de la Conférence Campagne d'Information Euro 2002 à Luxembourg, le 3 juillet 2001	132
4.1.2	<i>l'EURO. NOTRE monnaie.</i> Intervention de Christian Noyer, Vice-président de la Banque centrale européenne, lors de la Conférence Campagne d'Information Euro 2002 à Luxembourg, le 3 juillet 2001	134
4.1.3	COMMUNIQUE DE PRESSE	138
4.2	Liste des circulaires de la BCL	139
4.3	Publications de la BCL	140
4.4	Publications de la Banque centrale européenne (BCE)	141
4.5	Liste des abréviations	143

4.1 CAMPAGNE D'INFORMATION EURO 2002 RELATIVE À L'INTRODUCTION DES BILLETS ET PIÈCES EN EUROS

La Campagne d'Information Euro 2002, conduite par la BCE et les BCN de la zone euro, comporte deux grands volets:

- a) l'information sur:
 - l'aspect des billets et des pièces en euros, y compris leurs couleurs et leurs dimensions;
 - les signes de sécurité qui permettront au public de vérifier l'authenticité des nouveaux billets et des nouvelles pièces (ces éléments ont été rendus publics en septembre 2001);
 - les valeurs unitaires;
 - les modalités pratiques du «cash-changeover» au Luxembourg.
- b) la formation des personnes appelées à traiter les nouveaux signes monétaires (caissiers et personnel de caisse, policiers, agents de sécurité,...).

La campagne implique l'information du public sur le scénario du «cash-changeover» à Luxembourg établi de commun accord entre la BCL, le Gouvernement et les principaux acteurs économiques impliqués dans l'opération de remplacement.

Au Luxembourg, le passage du franc à l'euro se déroulera en 3 grandes étapes:

1. préalimentation des billets et des pièces en euros: du 01/09/2001 au 31/12/2001

La BCL mettra à la disposition des banques et de l'Entreprise des Postes et Télécommunications des billets et pièces en euros. Le public pourra également préparer son nouveau porte-monnaie de pièces en euros en achetant, à partir du 15 décembre 2001, des kits «PUBLIC» sous forme de petits sachets contenant un éventail des différentes pièces en euros pour une contre-valeur de 500 francs.

2. double circulation franc/euro: 01/01/2001 au 28/02/2002

A partir du mardi 1^{er} janvier 2002, les billets et pièces en euros auront cours légal et circuleront en parallèle avec les billets et pièces nationaux. Durant cette période de double circulation, les paiements au comptant, c'est-à-dire avec des billets et pièces, pourront se faire aussi bien en francs qu'en euros. Par contre, tous les paiements scripturaux (les paiements par virement, chèque ou carte de crédit ou de débit) ne pourront se faire plus qu'en euros. Les banques et l'Entreprise des

P&T ne fourniront plus que des billets et pièces en euros. Le commerce jouera également un rôle primordial dans cette phase de double circulation, puisqu'il s'est engagé à rendre, dans la mesure du possible, le change en euros.

3. circulation exclusive de l'euro: à partir du 01/03/2002

A partir du 1^{er} mars, seuls les billets et pièces en euros auront cours légal et seront, de ce fait, exclusivement acceptés en paiement.

Les billets et pièces en francs luxembourgeois et belges qui restent entre les mains du public après le 28 février 2002 continueront à être échangés, sans frais, contre des billets et pièces en euros auprès de la BCL, de l'Entreprise des P&T et de certaines banques commerciales.

Le programme de partenariat (avec les banques, le secteur de la distribution en particulier les grandes surfaces, les organisations actives auprès des populations plus vulnérables, les institutions éducatives, les forces de police, le secteur du tourisme, les médias) constitue la pierre angulaire de la campagne d'Information Euro 2002, car il vise l'effet multiplicateur d'informations sur l'euro aux différents groupes de la société.

Deux phases marquent la Campagne d'Information Euro 2002:

1^{re} phase de la campagne (jusqu'à fin août 2001)

Un large éventail d'informations générales et pratiques sont disponibles sous forme de documents originaux qui peuvent être imprimés et distribués par les partenaires. La BCL met à disposition des partenaires des maquettes pour la réalisation d'affiches, de dépliants, d'annonces, etc., traitant des billets et des pièces en euros, ainsi qu'une cassette vidéo d'information. Ces documents peuvent être adaptés aux propres besoins et exigences du partenaire. Toutes ces actions sont soutenues par un programme presse adéquat dont les articles sont signés par la BCL.

2^e phase de la campagne (septembre 2001 à mars 2002)

Durant la seconde phase, qui a débuté au mois de septembre 2001, l'aspect définitif des billets en euros et

leurs signes de sécurité ont été révélés. La BCL fournit les informations adéquates traitant des questions de sécurité. C'est la phase la plus active de la campagne.

En accord avec les actions planifiées par l'Eurosystème, la BCL met sur pied ses propres activités de communication dont les éléments principaux sont:

a) €-clock

L'€-clock, indiquant en chiffres lumineux le compte à rebours jusqu'à l'€-day, a été inaugurée le 4 janvier 2001 à la BCL.

b) La brochure «Introduction des billets et pièces en euros au Grand-Duché de Luxembourg» fut publiée par la BCL en octobre 2000. Le Bulletin 2000/3 de la BCL en reproduit le tableau synoptique des principales étapes d'introduction des billets et pièces en euros au Luxembourg.

c) Euro-news

Depuis le 1^{er} février 2001, la BCL est régulièrement présente dans les médias nationaux via des articles de presse, intitulés «Den Euro – eis Suen», et des spots radio et TV. Les Euro-news suivantes ont déjà été publiées:

L'euro, la nouvelle monnaie;

Les informations euro de la BCL;

L'origine et la création des billets en euros;

Les caractéristiques principales des billets en euros;

L'origine et la création des pièces en euros;

Les caractéristiques principales des pièces en euros et en cents;

La sécurité des signes monétaires en euros;

La Campagne d'Information Euro 2002;

L'émission des billets et pièces en euros au Luxembourg;

La production des billets et pièces en euros;

Les dimensions matérielles du passage à l'euro;

Les avantages de l'euro en tant que monnaie unique;

Les modalités pratiques du remplacement du franc par l'euro;

La mise en circulation des billets et pièces en euros;

Le passage du franc à l'euro.

d) Foires

La BCL a participé, ensemble avec ses partenaires, à la Foire Internationale de Luxembourg de printemps 2001.

e) Expositions

A la fin de 2001 et au début de 2002, la BCL organisera des expositions sur l'euro dans les halls des plus grands centres commerciaux du pays.

f) Conférence Campagne d'Information Euro 2002

Comme dans toutes les capitales des autres pays de la zone euro, la BCL a regroupé le 3 juillet 2001 à Luxembourg les principaux acteurs du «cash-change-over» à des sessions de travail. Une séance académique a clôturé les exposés concernant les actions des autorités, des banques et des commerçants et des acteurs sociaux en matière d'introduction des signes monétaires au Luxembourg.

g) Infoline gratuite

Une infoline téléphonique de la BCL (8002 0101) fonctionne pour répondre aux demandes du public concernant les billets et les pièces en euros et leur introduction au Luxembourg.

h) Website www.bcl.lu

Le site Internet de la BCL fournit des informations actuelles sur l'introduction des billets et pièces en euros au Luxembourg.

i) Website www.euro.ecb.int

Ce site multilingue de l'Eurosystème fournit des informations actualisées sur les billets et pièces en euros.

4.1.1 Allocution de Yves Mersch, Président de la Banque centrale du Luxembourg, lors de la Conférence Campagne d'Information Euro 2002 à Luxembourg, le 3 juillet 2001

Les attentes, les craintes, les espoirs

Nous sommes à 182 jours de l'introduction des billets et pièces en euros. L'Eurosystème, indépendant et donc responsable, tient à faire le point. Nous abordons la phase cruciale de notre programme d'émission de billets et de mise en circulation des pièces, tant pour la préparation logistique que pour l'information du public.

Le Luxembourg est le premier Etat participant à la zone euro où tout est préparé; les inspections, la livraison, la répartition entre sites, même les opérations de conditionnement sont en cours.

Il nous tient à cœur de réunir aujourd'hui des représentants des autorités publiques, des professionnels directement concernés et de nos partenaires de communication, en particulier la presse.

Dans l'environnement multi-devises qui caractérise les paiements en espèces au Luxembourg, le passage à l'euro implique une simplification radicale. Ceci contribue sans doute à expliquer pourquoi, au Luxembourg, les craintes ou réserves à l'égard de l'euro sont moins perceptibles que dans d'autres Etats. Ce n'est pas dire que les besoins d'information soient moindres. Nous sommes engagés depuis des mois dans une campagne d'information très active. La demande, continue et croissante, émanant de différents secteurs et du public, justifie l'accélération de nos travaux.

Notre campagne lancée en début d'année poursuit son développement; elle atteindra bientôt son point culminant avec la révélation des éléments de sécurité à Francfort le 30 août prochain, ensuite à Luxembourg à la mi-septembre. Dès ce moment, nous activerons notre programme de formation du personnel spécialisé dans le traitement des espèces.

Les bienfaits de l'euro

La monnaie unique est un objectif politique pour nous depuis des décennies. Ses atouts intrinsèques au bénéfice de la transparence, de la promotion des échanges et de la stabilité, correspondent aux intérêts fondamentaux de notre économie ouverte.

L'émission des signes monétaires en euros est le complément bien nécessaire de l'introduction de l'euro en tant que monnaie scripturale depuis le 1^{er} janvier 1999. L'euro a déjà contribué depuis lors au développement de la place financière.

La réorientation des métiers financiers, l'augmentation des dépôts et la remarquable expansion des organismes de placement collectif en valeurs mobilières doivent beaucoup à l'introduction de cette monnaie, unité de compte, moyen de règlement et réserve de valeur en partage commun pour tous ses utilisateurs professionnels ou particuliers.

Luxembourg est un centre essentiel pour le marché monétaire et le traitement des valeurs mobilières et instruments financiers libellés en euros. La part de l'euro dans les émissions internationales a bien augmenté même si l'attrait de l'euro sur la scène internationale laisse encore à désirer.

Les chiffres du bilan de notre Banque ont connu un développement foudroyant; ils révèlent l'importance effective de la place financière au sein de la zone euro. La participation des établissements de crédit de la Place aux opérations de politique monétaire atteint en moyenne plus de 7% de l'ensemble de la zone euro. Un tel chiffre est sans comparaison avec la part de capital que détient la BCL auprès de la Banque centrale européenne (un peu moins de 0,15%).

Notre contribution aux nouveaux systèmes de paiement tel que le système TARGET, nos nouvelles missions notamment dans le domaine statistique ou celui de la surveillance des systèmes de paiement et d'opérations sur titres s'inscrivent dans le prolongement de l'Union monétaire, stimulant l'intégration financière. On peut observer qu'il s'agit d'autant de charges qui dépassent la part relative de la BCL dans l'Eurosystème. Aux services déjà rendus, s'ajoutent dorénavant l'émission des billets et la mise en circulation des pièces. En assumant cette fonction traditionnelle de banque centrale, nous offrons une palette complète des services au bénéfice de nos citoyens.

L'euro donne une monnaie unique en partage à plus de 300 millions de citoyens, instaurant ainsi une communauté de solidarité irréversible. Faut-il, pour convaincre l'opinion, imaginer ce qu'eût été la situation en l'absence de l'Union monétaire? Peut-on imaginer dans le futur une implosion de l'euro et la recréation de monnaies nationales?

La monnaie commune est un complément nécessaire du Grand Marché, y compris le marché du travail. Rappelons aussi que le Traité instituant la Communauté européenne, fait de la monnaie unique non pas un but final, mais un moyen pour la réalisation des objectifs supérieurs de l'Union, qui incluent le progrès économique et social au sens le plus large.

L'Union monétaire est un stimulant efficace pour une discipline commune. En ce sens, elle apparaît comme un gage de solidarité, non seulement pour le citoyen d'aujourd'hui, mais aussi pour les générations futures. Elle maintient la stabilité des prix à l'intervention de l'Eurosystème; elle stimule la croissance non-inflationniste, dans le respect du pacte de stabilité et de croissance des entités composantes ainsi que des orientations de politiques économiques arrêtées en commun. Elle s'oppose à la tentation de rejeter à plus tard, sur les plus jeunes, le coût de politiques inadaptées.

En ce sens, l'Union monétaire devrait encourager les mesures structurelles encore bien nécessaires en Europe et dont la réalisation est la meilleure garantie d'accès égal de nos concitoyens aux droits économiques et sociaux.

La Conférence Euro 2002

La séance d'aujourd'hui est l'occasion de rassembler ici, auprès de la Banque centrale du Luxembourg, nos principaux partenaires. Elle s'inscrit dans le contexte du cycle de conférences sur l'euro déjà organisées à Bruxelles, Francfort, Madrid, Lisbonne, Dublin et Vienne.

Cet après-midi nous avons pu faire le point sur les travaux préparatoires et de l'information du public, grâce au concours d'orateurs qualifiés et à l'aide de la presse que je remercie pour son action. Le bilan des exposés entendus lors des «workshops» qui viennent de se tenir me paraît très satisfaisant. Ce qui n'empêche qu'il reste beaucoup à faire.

Il me plaît d'accueillir Monsieur Christian Noyer, Vice-Président de la Banque centrale européenne, qui vient une nouvelle fois s'adresser au public luxembourgeois dont il sait les sentiments de sympathie à son égard.

Les billets en euros sont émis par toutes les Banques centrales de l'Eurosystème. Conformément à la structure fédérale de celui-ci, les dispositions sont prises pour assurer une émission harmonieuse de ces signes monétaires dans l'ensemble de l'espace de la zone euro.

On sait le rôle éminent joué par la Commission européenne depuis des années au bénéfice de l'introduction de la monnaie unique. Devrais-je évoquer le rôle des Présidents successifs de la Commission? J'ai donc le plaisir d'accueillir Monsieur Hervé Carré qui nous parlera de l'action de son institution.

Tout au long de la campagne, nous avons veillé à maintenir une coopération étroite avec le Gouvernement. Je suis heureux que Monsieur le Ministre Luc Frieden, qui nous rejoindra dans quelques instants, puisse faire le point sur les travaux en cours, à l'initiative du Gouvernement, dans le domaine législatif et de l'information.

La préparation de l'Eurosystème: aspects logistiques, techniques et juridiques de l'introduction de l'euro, du changeover et de la protection ultérieure

L'opération de remplacement des monnaies nationales et l'introduction des billets et pièces en euros, dans moins de deux cent jours d'ici, prend allure de défi. D'un point de vue logistique, il est souvent rappelé que cette opération est sans précédent dans l'histoire. Elle requiert de la part des Banques centrales participant à l'Eurosystème des efforts gigantesques.

L'émission des billets, fonction exclusive des Banques centrales de l'Eurosystème, englobe un long processus de production, et de contrôle de la qualité; elle comporte aussi les opérations d'alimentation, de mise à disposition et d'entretien de la circulation dans le pays; elle comporte enfin la gestion des incidents et la vigilance dans la détection de toute contrefaçon.

Nous veillons à mettre à la disposition du public un nombre suffisant de billets et de pièces. Le public à Luxembourg est large, il représente un multiple de la population nationale. L'Eurosystème a pris toutes les dispositions nécessaires en ce compris la constitution d'un stock de réserve.

Pour la Banque centrale du Luxembourg, il incombe dans une première phase d'assurer la production de 46 millions de billets et d'assurer la mise en circulation de 120 millions de pièces de monnaies. Certes, nous avons veillé à la qualité de la production.

Nous devons donner corps au concept de monnaie unique par la mise à disposition d'un public de plus de 300 millions de citoyens, de billets et pièces qu'ils puissent quotidiennement utiliser avec commodité et confiance.

La confiance du public n'est pas le fruit du hasard. Elle se mérite. Les billets sont acquis par le public auprès de la Banque centrale. Ils ne sont pas imposés; ils répondent bien à une demande. Le montant émis fait l'objet d'une inscription au passif des comptes de la Banque centrale. Jadis, cette dette de la Banque centrale permettait au porteur d'obtenir en échange des monnaies d'or et d'argent. Aujourd'hui, les billets tirent leur force et leur attrait d'une part, du cours légal qui leur est reconnu par le Traité dans l'ensemble de la zone euro et d'autre part, de la commodité de leur usage.

Dans notre régime de liberté des modes de paiement, le succès du billet dépend de son attrait pour le public. Sans doute a-t-il beaucoup pour séduire. Les signes monétaires, avec leur cours légal, offrent le moyen de paiement efficace par excellence; ils sont universellement acceptés.

Les billets bénéficient d'un environnement légal qui en garantit la protection juridique par un jeu complet de normes européennes et nationales, mises en œuvre par les autorités spécialisées. Chaque billet est aussi une prouesse technique, artistique et commerciale. Les nouveaux billets sont conçus pour résister aux faussaires les plus avertis. Information, efficacité, sécurité sont les maîtres mots de notre campagne qui, conformément au sens militaire du terme, est conduite à la fois sur le champ logistique et sur le champ de la communication.

La Banque centrale a pris les dispositions adéquates pour l'alimentation effective et en temps opportun des opérateurs économiques. Elle s'est assurée à cette fin la protection des forces de l'ordre et le concours des entreprises spécialisées de transport et de sécurité. L'inauguration, dans les temps voulus, des nouveaux immeubles de notre Banque centrale, est déjà à cet égard, un élément de la réussite. Certes, de nombreux efforts nous attendent. Nous savons que l'euro, de par son succès et son utilisation mondiale, court des risques particuliers. Notre devoir est d'y parer. Il s'agit notamment d'entamer le programme de formation des caissiers et autres professionnels qui doivent pouvoir immédiatement reconnaître et tester l'authenticité des signes monétaires. Il s'agit aussi, dans le cadre du système de détection, d'analyse et d'information au sein des Banques centrales, sous le couvert des législations internationales, européennes et nationales, d'assurer une répression efficace de tout acte de falsification ou de contrefaçon.

Les défis

L'euro est un puissant facteur de transparence. Tout dérapage sera à l'avenir rapidement sanctionné. Nous n'avons pas droit à l'erreur dans le face à face aux défis qui sont les nôtres.

Dois-je évoquer les nécessités de réformes structurelles et institutionnelles et de renforcement de la stabilité et de la croissance de la zone euro, condition importante pour assurer une intégration harmonieuse de nouveaux partenaires?

L'Europe progresse et s'élargit; il faut veiller à ce que les nouveaux développements respectent les strictes exigences qui ont conditionné la réalisation de l'Union monétaire et qui sont à maintenir.

Au sein du grand marché, il s'impose de garantir la compétitivité des économies, ce qui pose un problème particulier pour l'économie luxembourgeoise.

En ces temps de volatilité financière, d'incertitude et dans le respect de notre mission de base, il nous incombe de veiller à éviter tout dérapage dans le domaine de l'inflation. La Banque centrale compte, pour éviter l'augmentation des prix, sur la vigilance des autorités politiques, sur le comportement responsable des producteurs et sur l'exemple donné par les administrations publiques.

C'est par le respect de ces équilibres que la monnaie unique permettra à l'Union européenne de faire face aux nombreux défis qui l'attendent encore.

Plus que jamais, le passage à l'euro apparaît comme une étape essentielle tant pour l'Europe que pour la Place de Luxembourg. L'euro, notre monnaie, nous pouvons en être fiers.

4.1.2 *l'EURO. NOTRE monnaie.* Intervention de Christian Noyer, Vice-président de la Banque centrale européenne, lors de la Conférence Campagne d'Information Euro 2002 à Luxembourg, le 3 juillet 2001

Je vous remercie infiniment de m'avoir invité à participer à cette conférence organisée aujourd'hui par la Banque centrale du Luxembourg dans le cadre de la Campagne d'information Euro 2002. Il s'agit de la septième manifestation du cycle de conférences consacré cette année au passage à l'euro fiduciaire. Ces conférences sont organisées par les banques centrales nationales des pays participant à la zone euro dans le cadre

de la Campagne d'information Euro 2002. Comme je viens de le dire, six conférences ont déjà eu lieu, la précédente s'étant tenue à Vienne, vendredi dernier. La prochaine conférence sera organisée par la Banque de France à Paris, le 10 juillet 2001. Ce cycle de conférences a pour objectif de sensibiliser les citoyens de chaque pays au passage à la monnaie fiduciaire en euros au début de 2002 et de les préparer à cet événement. Il réunit les principaux acteurs participant à l'opération de basculement, tant au niveau national qu'au niveau européen, et met l'accent sur les préparatifs en vue du passage aux espèces en euros.

Comme vous avez pu le constater, plus nous approchons du jour «J» de l'introduction des billets et des pièces en euros, le 1^{er} janvier 2002, plus cette «campagne» s'intensifie. Par «campagne», j'entends la campagne d'information Euro 2002 sur l'introduction des billets et des pièces en euros, qui est menée par la Banque centrale européenne (BCE) et les banques centrales nationales de la zone euro.

Préalimentation et sous-préalimentation en billets et pièces en euros

L'introduction des billets et des pièces en euros constitue un défi sans précédent sur le plan logistique pour toutes les parties concernées. 14,25 milliards de billets doivent être imprimés et quelque 50 milliards de pièces frappées. Ensuite, il faudra assurer la distribution des billets et des pièces. La BCE et les banques centrales nationales de la zone euro font en sorte que cette opération s'effectue en douceur. Le Conseil des gouverneurs de la BCE a décidé que la réalimentation et la sous-préalimentation des billets et des pièces en euros débiteraient le 1^{er} septembre 2001. La réalimentation consiste à distribuer à l'avance les billets et les pièces aux établissements de crédit admis en tant que contreparties aux opérations de politique monétaire de l'Eurosystème. Si certaines conditions sont remplies, les établissements de crédit pourront alimenter en monnaie fiduciaire certaines catégories professionnelles (commerçants, sociétés de transport de fonds, fabricants d'accepteurs de billets et de pièces). C'est ce qu'on appelle la sous-préalimentation.

Chaque banque centrale nationale est libre de fixer les dates auxquelles la réalimentation et la sous-préalimentation commenceront au niveau national de manière à répondre de façon appropriée aux besoins nationaux, à condition, bien évidemment, qu'elles ne

soient pas mises en œuvre avant le 1^{er} septembre 2001. Le temps dont la banque centrale disposera pour assurer ces opérations peut être plus ou moins long selon le groupe cible. Le délai nécessaire pour assurer la réalimentation dépendra largement du scénario de passage retenu par le pays concerné ainsi que de l'infrastructure logistique nationale. Les scénarios et les infrastructures varient d'un pays à l'autre.

Il ne faut pas oublier que le passage à l'euro fiduciaire est régi par les principes de subsidiarité et de décentralisation. Bien que la BCE ait approuvé certains principes généraux et certaines pratiques afin de garantir l'égalité de traitement du point de vue de la concurrence, il est nécessaire de vérifier les scénarios nationaux de passage à l'euro fiduciaire de manière à disposer d'informations complètes et détaillées. L'ensemble des pays reconnaissent la nécessité de réalimenter les banques en billets et en pièces en euros avant le 1^{er} janvier 2002. Il s'agit d'une condition préalable pour une transition rapide et en douceur à l'euro fiduciaire.

Le Conseil ECOFIN a décidé que le grand public pourrait être approvisionné en pièces en euros à compter de la seconde quinzaine de décembre 2001. La plupart des pays participants ont déjà décidé de procéder ainsi ou vont le faire. Au Luxembourg, ce qu'on appelle les kits «public» d'une valeur de 500 francs luxembourgeois seront mis à la disposition du grand public à partir du 15 décembre 2001. En outre, il a été décidé, pour l'ensemble de la zone euro, de ne pas réalimenter le grand public en billets en euros. Le risque de contrefaçon et la confusion que cette opération engendrerait sont jugés trop importants. De plus, la nécessité de réaliser la réalimentation en billets est moins pressante que dans le cas des pièces dans la mesure où aucun mécanisme n'est en place pour assurer la distribution de celles-ci. En tout cas, tout est mis en œuvre pour qu'il n'y ait pas de pénurie de billets en euros dans les premiers jours qui suivront le passage à l'euro.

La campagne d'information Euro 2002

On a parfois tendance à oublier que l'euro existe déjà en tant que monnaie depuis le 1^{er} janvier 1999. L'euro est déjà NOTRE *monnaie*. Dès lors, chaque fois que nous réglons un achat avec les billets actuels, en réalité nous le faisons déjà en euros. Toutefois, nous devons encore utiliser les billets nationaux actuels, car la production de billets et de pièces en euros de grande qualité nécessite de longs préparatifs. Cet inconvénient,

qui est principalement d'ordre psychologique, disparaîtra le 1^{er} janvier 2002. Les billets et les pièces en euros pourront être utilisés aisément dans l'ensemble de la zone euro, simplifieront notre vie et seront la preuve tangible que les 300 millions de citoyens de la zone euro ont une monnaie commune.

Il est essentiel que nous ne ménagions aucun effort pour que les billets et les pièces en euros reçoivent un bon accueil de la part de nos concitoyens. Une acceptation rapide par le grand public dépendra en grande partie de notre aptitude à communiquer avec «notre» population sur «notre» monnaie. Si nous y parvenons, nous apporterons une contribution importante aux efforts déployés pour convaincre les Européens que l'Europe n'est pas une notion abstraite, insaisissable, mais une réalité en constante évolution. Le succès de la transition vers l'euro fiduciaire dépendra dans une large mesure des informations que les citoyens de la zone euro recevront au sujet de leur nouvelle monnaie. Elles leur permettront de réussir la transition vers l'euro fiduciaire et aideront certains d'entre eux à se familiariser avec les nouveaux billets, qui sont différents de ceux qu'ils manipulent aujourd'hui.

A cet égard, je voudrais insister sur les deux points suivants:

- la coopération de l'ensemble des catégories professionnelles directement concernées – banques, commerçants, sociétés de transport de fonds et opérateurs de distributeurs automatiques de produits – et
- l'acceptation rapide des nouveaux billets par le public.

Le Conseil des gouverneurs de la BCE a décidé de mettre sur pied une campagne d'information, dont le budget se monte à 80 millions d'euros. Nous avons choisi le groupe de communication Publicis pour nous assister dans la réalisation de ce projet qui revêt une importance capitale. Les banques centrales nationales de la zone euro mettent en œuvre la campagne d'information de manière décentralisée.

Notre action est orientée en direction de l'ensemble des utilisateurs des billets et des pièces en euros. Elle vise aussi à sensibiliser les utilisateurs résidant en dehors de la zone euro, comme les touristes et les ressortissants des pays où les billets et les pièces en euros seront largement utilisés, concurremment à la monnaie nationale. Afin de toucher un large public, la campagne d'information fait appel à des organisations

ou à des entreprises qui interviennent en qualité de partenaires ou servent de relais pour diffuser les informations. Je citerais notamment les banques, les commerçants, les établissements scolaires, le secteur du tourisme et les médias.

Je voudrais souligner le rôle capital de ces partenaires, avec une mention particulière pour ceux de la campagne d'information Euro 2002 au Luxembourg. Chacun d'entre eux participe à cette entreprise gigantesque en communiquant les informations sur les billets et les pièces en euros à leur personnel, à leur clientèle et à d'autres groupes cibles. A ce jour, plus de 1 000 partenaires en Europe ont conclu un partenariat avec la BCE et les douze banques centrales nationales de l'Eurosystème.

En outre, j'aimerais insister sur le fait que les médias font l'objet d'une attention particulière dans le cadre de cette campagne. Nous avons élaboré, à leur intention, une série de six kits d'information devant être distribués en 2001 à plus de 3000 de leurs représentants dans et hors de la zone euro. Le kit d'information €-200 vient d'être diffusé, 200 jours avant l'introduction de l'euro fiduciaire. Il porte principalement sur la production des billets et des pièces en euros ainsi que sur les modalités du scénario de passage. Un exemplaire de ce kit est distribué aujourd'hui à l'occasion de cette conférence. En outre, nous portons une attention particulière aux groupes vulnérables, qui recevront des informations et une formation spécialement adaptées à leurs besoins, ainsi qu'aux enfants.

Notre campagne d'information est coordonnée avec d'autres actions menées par les autorités nationales et la Commission européenne. Aussi peut-elle être considérée à la fois comme une campagne complémentaire et focalisée sur les aspects pratiques du passage à l'euro, et en particulier les billets et pièces en euros. Le message délivré dans le cadre de notre campagne est axé sur quatre thèmes principaux:

- l'apparence visuelle détaillée des billets et des pièces en euros,
- les principaux signes de sécurité,
- les différentes coupures de billets et les pièces en euros, et
- les modalités du passage à l'euro fiduciaire.

Notre campagne d'information, avec notamment notre action de communication en direction des médias et la coopération avec nos partenaires, a démarré il y a déjà

plusieurs mois, mais une campagne de sensibilisation sur l'aspect des billets et des pièces en euros ne devait pas commencer trop tôt. Il aurait été très difficile et coûteux d'essayer de conserver l'attention du public pendant une longue période. En outre, les billets et les pièces en euros intègrent des signes de sécurité très sophistiqués. Dans beaucoup de pays de la zone euro, ils seront nouveaux pour les citoyens. Afin de limiter le risque de contrefaçon, il ne fallait pas dévoiler trop tôt les signes de sécurité et certains autres détails des billets en euros. La BCE rendra public l'aspect et les signes de sécurité des billets en euros lors d'une conférence de presse qui se tiendra à Francfort, le 30 août 2001, peu avant le début de la préalimentation des banques en billets, le 1^{er} septembre 2001. Ces informations seront également disponibles sur le site Internet de la campagne d'information Euro 2002.

Le 1^{er} mars, le président de la Banque centrale européenne a annoncé aux médias le slogan de notre campagne, qui est: «L'EURO. NOTRE monnaie» Ce slogan est commun à tous les vecteurs de communication de la campagne, en particulier les messages publicitaires qui seront prêts à être diffusés à l'automne 2001 et au début de 2002.

Conformément à la stratégie de communication que je viens de décrire, les actions de communication, notamment celles relayées par les médias, qui seront menées dans les derniers mois de 2001 et les premières semaines de 2002 constitueront les temps forts de la campagne d'information. La diffusion des informations se poursuivra donc dans les premières semaines de 2002, lorsque le passage à l'euro fiduciaire battra son plein et que le public sera en possession des billets et des pièces en euros. Celui-ci sera alors mieux à même de comprendre et d'assimiler les informations reçues.

Je n'ignore pas qu'au sein de la zone euro, le grand public a encore parfois le sentiment d'être mal informé sur l'introduction des billets et des pièces en euros.

Mais je peux assurer aux citoyens de la zone euro qu'ils continueront à recevoir des informations complètes.

Au risque de me répéter, je tiens à insister sur le fait que nous n'allons pas introduire l'euro le 1^{er} janvier 2002. L'euro est déjà NOTRE monnaie depuis le 1^{er} janvier 1999. Ce que nous allons faire, c'est réaliser l'introduction physique des billets et des pièces en euros.

J'aimerais à présent évoquer la BCE elle-même, cette banque centrale encore jeune, malgré ses trente-sept mois d'existence, qui est notamment chargée de la conduite de la politique monétaire pour douze pays et 300 millions d'Européens. Parfois, le public a tendance à ramener l'activité complexe d'une institution à un concept très simple. En réalité, les missions confiées à la BCE sont multiples. Ce large éventail de tâches englobe les décisions de politique monétaire, les statistiques, les opérations de politique monétaire, les systèmes de paiement, les questions juridiques, etc. Toutefois, sa mission principale, définie très clairement par le traité instituant la Communauté européenne, consiste à maintenir la stabilité des prix au sein de la zone euro; en d'autres termes, la BCE a pour mission de sauvegarder la valeur de l'euro quelle qu'en soit la forme – billets et pièces ou monnaie scripturale, c'est-à-dire de maîtriser l'inflation. Nos concitoyens ne connaissent pas toujours très bien ces activités. Dans quelques mois, ils associeront la BCE et les banques centrales nationales de la zone euro à une seule image, celle des billets en euros. Et ces derniers seront considérés comme l'image de la BCE et des banques centrales nationales. Le public assimilera l'euro, notre monnaie, et la BCE, notre banque centrale, à ces billets.

Je sais que des représentants des organisations concernées par le passage à l'euro fiduciaire assistent à cette conférence. Je tiens à vous remercier de votre précieuse contribution, de votre compréhension et de votre coopération sans lesquelles cet événement historique n'aurait pu avoir lieu.

4.1.3 COMMUNIQUE DE PRESSE

La Banque centrale européenne (BCE)
présente la campagne média Euro 2002

La Banque centrale européenne a annoncé aujourd'hui le lancement d'une campagne de communication dans les médias axée sur des messages diffusés à la télévision et des annonces publiées dans la presse écrite. Une brochure d'information sera également produite à l'intention des 200 millions de ménages résidant dans la zone euro et un concours destiné aux enfants sera organisé. La campagne débutera à la mi-septembre sous les auspices de la BCE et des douze banques centrales nationales de la zone euro.

Ces trois initiatives ont pour objet d'aider le public à reconnaître rapidement et facilement la nouvelle monnaie et constitueront le point culminant de la campagne d'information Euro 2002.

Le slogan de la campagne «**L'EURO. NOTRE monnaie**» est le fil conducteur d'une série de huit annonces dans la presse et de cinq spots télévisés qui attirent l'attention et évoquent l'esprit d'ouverture d'une zone euro sans frontières monétaires. Ces annonces et ces spots, qui représentent un budget global de plus de 30 millions d'euros, seront diffusés en trois temps dans les douze pays de la zone euro et dans certains médias internationaux. Leur diffusion s'étalera de mi-septembre 2001 aux premières semaines de 2002.

Plus de 200 millions d'exemplaires de la brochure d'information sur les billets et pièces en euros et leurs signes de sécurité seront disponibles à partir d'octobre 2001 afin que tous les ménages résidant dans la zone euro soient correctement informés.

En outre, plus de 7 millions de posters ayant pour thème les billets et les pièces en euros seront distribués aux écoliers de la zone euro âgés de huit à douze ans. Les 24 heureux gagnants du concours «**Deviens un Champion de l'euro**» seront invités à Francfort pour célébrer à la BCE l'arrivée de la nouvelle monnaie. Pour participer au concours, il suffit de répondre au questionnaire à choix multiple du poster. On peut également remplir le questionnaire en se connectant sur la zone des enfants du site euro: (www.euro.ecb.int).

De plus amples informations ainsi que la brochure, l'affiche du concours et une sélection de photographies et d'images vidéo de la campagne qui sera menée dans les médias sont disponibles sur le site Internet de la BCE consacré à l'euro (www.euro.ecb.int).

4.1.3 PRESS RELEASE

The European Central Bank unveils the euro
banknotes and their security features

Frankfurt, 30 August – Dr. Willem F. Duisenberg, President of the European Central Bank (ECB), unveiled the euro banknotes and their security features at a press conference held today in Frankfurt am Main (Germany).

With just four months to go before the introduction of the euro banknotes and coins in the 12 Member States forming the euro area, Mr. Duisenberg said: "The key to the successful introduction of the euro banknotes and coins on 1st January 2002 can be summed up in a single word – confidence. The public can be confident that the new euro banknotes – with their array of sophisticated security features – are among the most secure in the world".

The seven banknotes bristle with intaglio print, holograms, watermarks, security threads, colourshifting ink and iridescent stripes. Three simple tests – FEEL, LOOK and TILT – all of which are described in this press kit – will enable the public and cash handlers to identify genuine euro banknotes quickly and easily. Particular care has also been taken with regard to the security features of the euro coins. The greater strength of the euro cash actually lies in the combination of the security features, several of which have already proved effective in many national banknotes.

Further information, including pictures of the euro banknotes and coins, can be downloaded from our website at www.euro.ecb.int. You can also obtain hard copies of the information material by contacting the ECB or any of the 12 national central banks of the euro area.

4.2 LISTE DES CIRCULAIRES DE LA BCL

- Circulaire BCL 98/151 du 24 septembre 1998 concernant les aspects comptables du basculement vers l'euro
- Circulaire BCL 98/152 du 6 novembre 1998 concernant l'introduction d'un système de réserves obligatoires
- Circulaire BCL 98/155 du 9 décembre 1998 concernant le rappel des obligations en matière de réserves obligatoires
- Circulaire BCL 98/156 du 21 décembre 1998 concernant la décomposition des corrections de valeur constituées par les établissements de crédit au 31.12.1998
- Circulaire BCL 99/157 du 17 décembre 1999 concernant la révision du pourcentage de déduction uniforme de la base de réserve
- Circulaire BCL 2000/158 du 25 février 2000 concernant la modification des tableaux statistiques S 1.1 «Bilan statistique mensuel» et S 1.2 «Bilan statistique mensuel simplifié»
- Circulaire BCL 2000/159 du 11 août 2000 concernant l'application de quotités de valorisation de titres applicables aux titres éligibles «Eligibilité des créances privées néerlandaises»
- Circulaire BCL 2000/160 du 13 novembre 2000 à tous les OPC monétaires concernant l'adhésion de la Grèce à l'UEM
- Circulaire BCL 2000/161 du 13 novembre 2000 concernant la date de remise des rapports statistiques mensuels à la BCL
- Circulaire BCL 2000/162 du 13 novembre 2000 à tous les établissements de crédit concernant l'adhésion de la Grèce à l'UEM
- Circulaire BCL 2001/163 du 23 février 2001 concernant la surveillance par la Banque centrale des systèmes de paiement et de règlement des opérations sur titres au Luxembourg
- Circulaire BCL 2001/164 du 28 mars 2001 concernant le recensement du marché global des changes et des produits dérivés
- Circulaire BCL 2001/165 du 5 mai 2001 – à tous les établissements de crédit et aux services financiers de l'entreprise des Postes et Télécommunications – Reprise des activités de l'Institut belgo-luxembourgeois du change par la Banque centrale du Luxembourg et le Service Central de la Statistique et des Etudes Economiques
- Circulaire BCL 2001/166 du 5 juillet 2001 – à tous les établissements de crédit et aux services financiers de l'entreprise des Postes et Télécommunications (service des comptes chèques postaux) – Instructions concernant les modifications de la collecte de données relative à la balance des paiements

4.3 PUBLICATIONS DE LA BCL

BULLETIN DE LA BANQUE CENTRALE DU LUXEMBOURG

- Bulletin BCL 1999/1 (novembre 1999)
- Bulletin BCL 1999/2 (janvier 2000)
- Bulletin BCL 2000/1 (juin 2000)
- Bulletin BCL 2000/2 (septembre 2000)
- Bulletin BCL 2000/3 (décembre 2000)
- Bulletin BCL 2001/1 (juin 2001)

RAPPORT ANNUEL DE LA BANQUE CENTRALE DU LUXEMBOURG

- Rapport Annuel 1998 (avril 1999)
- Rapport Annuel 1999 (avril 2000)
- Rapport Annuel 2000 (avril 2001)
- BCL Annual Report 2000 – Summary (July 2001)

CAHIER D'ÉTUDES DE LA BANQUE CENTRALE DU LUXEMBOURG

- Working Paper N° 1, April 2001
An assessment of the national labor market - On employment, unemployment and their link to the price level in Luxembourg, by Erik Walch

BROCHURES DE LA BANQUE CENTRALE DU LUXEMBOURG

- EuroPratique Vade-Mecum sur l'introduction de l'euro
(en français, en allemand et en portugais), mai 1998
- Introduction des billets et pièces en euro au Grand-Duché de Luxembourg
(en français, en allemand, en anglais et en portugais), octobre 2000

MATÉRIEL D'INFORMATION DE LA BCL SUR L'EURO

CONDITIONS GÉNÉRALES DES OPÉRATIONS DE LA BCL

"THE BANQUE CENTRALE DU LUXEMBOURG IN THE EUROPEAN SYSTEM OF CENTRAL BANKS", by Michael Palmer, May 2001

Commande

Les publications sur support papier peuvent être obtenues à la BCL, dans la limite des stocks disponibles et aux conditions qu'elle fixe. Ces publications peuvent être consultées et téléchargées sur le site www.bcl.lu.



BANQUE CENTRALE DU LUXEMBOURG

Secrétariat général
L-2983 Luxembourg
Télécopie: (+352) 4774-4910
<http://www.bcl.lu>
e-mail: sg@bcl.lu

4.4 PUBLICATIONS DE LA BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE (BCE)

RAPPORT ANNUEL DE LA BCE

ECB Annual Report

Rapport Annuel 1998 / *Annual Report 1998*, April 1999

Rapport Annuel 1999 / *Annual Report 1999*, April 2000

Rapport Annuel 2000 / *Annual Report 2000*, May 2001

Les Rapports Annuels de la BCE (disponibles en français, anglais et allemand) sont diffusés gratuitement aux abonnés des publications de la BCL. *The ECB Annual Reports (available in French, English and German) are distributed free of charge to the subscribers of the BCL publications.*

RAPPORT SUR LA CONVERGENCE DE LA BCE

ECB Convergence Report

Rapport sur la convergence 2000 / *Convergence Report 2000*, May 2000

BULLETIN MENSUEL DE LA BCE

ECB Monthly Bulletin

Articles parus depuis 2001 / *Articles published from January 2001 onwards:*

"The euro area after the entry of Greece", January 2001

"Monetary policy-making under uncertainty", January 2001

"The ECB's relations with international organisations and fora", January 2001

"Characteristics of corporate finance in the euro area", February 2001

"Towards a uniform service level for retail payments in the euro area", February 2001

"The external communication of the European Central Bank", February 2001

"Assessment of general economic statistics for the euro area", April 2001

"The collateral framework of the Eurosystem", April 2001

"The introduction of euro banknotes and coins", April 2001

"Framework and tools of monetary analysis", May 2001

"The new capital adequacy regime – the ECB perspective", May 2001

"Financing and financial investment of the non-financial sectors in the euro area", May 2001

"New technologies and productivity in the euro area", July 2001

"Measures of underlying inflation in the euro area", July 2001

"Fiscal policies and economic growth", August 2001

"Product market reforms in the euro area", August 2001

"Consolidation in central counterparty clearing in the euro area", August 2001

La version anglaise du Bulletin mensuel de la BCE est diffusé gratuitement aux abonnés des publications de la BCL. *The English version of the ECB Monthly Bulletin is distributed free of charge to the subscribers of the BCL publications.*

ETUDES AD HOC

Occasional Paper Series

"The impact of the euro on money and bond markets" by Javier Santillán, Marc Bayle and Christian Thygesen, July 2000

ETUDES

Working Paper Series

Articles parus depuis 2001 / *Articles published from 2001 onwards:*

- "Why adopt transparency? The publication of central bank forecasts" by B. Mojon, January 2001
- "An area-wide model (AWM) for the euro area" by G. Fagan, J. Henry and R. Mestre, January 2001

AUTRES PUBLICATIONS DEPUIS 2001

Other publications from 2001 onwards

- "Annual report on the activities of the Anti-Fraud Committee of the European Central Bank", January 2001
- "Cross-border use of collateral: A user's survey", February 2001
- "Price effects of regulatory reform in selected network industries", March 2001
- "The role of central banks in prudential supervision", March 2001
- "Money and banking statistics in the accession countries: Methodological manual", April 2001
- "TARGET: Annual Report", May 2001
- "A guide to Eurosystem staff macroeconomic projection exercises", June 2001
- "Payment and securities settlement systems in the European Union", June 2001
- "Why price stability?", June 2001
- "The euro bond market", July 2001
- "The euro money market", July 2001

BROCHURES D'INFORMATION

Information brochures

- "The ECB payment mechanism", August 2000
- "The euro banknotes and coins", August 2000
- "The euro: integrating financial services", August 2000
- "TARGET", August 2000
- "The European Central Bank", April 2001
- "The euro banknotes and coins", May 2001

Commande / Order

Pour une liste complète des documents publiés par la Banque centrale européenne (BCE), veuillez consulter le site Internet de la BCE (<http://www.ecb.int>).

For a complete list of the documents published by the European Central Bank (ECB), please visit the ECB's website (<http://www.ecb.int>).

BCE / ECB
Postfach 160319
D-60066 Frankfurt am Main
<http://www.ecb.int>

4.5 LISTE DES ABRÉVIATIONS / LIST OF ABBREVIATIONS

ABBL	Association des Banques et Banquiers, Luxembourg	FBCF	Formation brute de capital fixe
AGDL	Association pour la garantie des dépôts, Luxembourg	FCP	Fonds commun de placement
BCE	Banque centrale européenne	FDC	Fleur de coin
BCL	Banque centrale du Luxembourg	FMI	Fonds monétaire international
BCN	banque(s) centrale(s) nationale(s)	GAFI	Groupe d'action financière pour la lutte contre le blanchiment de capitaux
BEI	Banque européenne d'investissement	GDP	Gross domestic product
BERD	Banque européenne pour la reconstruction et le développement	HICP	Harmonised Index of Consumer Prices
BIS	Bank for International Settlements	IADB	Inter American Development Bank
BNB	Banque Nationale de Belgique	IBLC	Institut belgo-luxembourgeois du change
BRI	Banque des règlements internationaux	IGF	Inspection générale des finances
CAIL	Commission chargée d'étudier l'amélioration de l'infrastructure législative de la place financière de Luxembourg	IFM	Institution financière monétaire
CCBM	Correspondent central banking model	IME	Institut monétaire européen (1994-1998)
CEC	Centre d'échange d'opérations à compenser du système financier belge	IMF	International Monetary Fund
CETREL	Centre de transferts électroniques Luxembourg	IML	Institut Monétaire Luxembourgeois (1983-1998)
CPI	Consumer Price Index	IOSCO	International Organisation of Securities Commissions
CSSF	Commission de surveillance du secteur financier	IPC	Indice des prix à la consommation
DTS	Droits de tirage spéciaux	IPCH	Indice des prix à la consommation harmonisé
ECB	European Central Bank	LIPS-Gross	Luxembourg Interbank Payment System-Gross Settlement System
ECG	Enlarged Contact Group on the Supervision of Investment Funds	LIPS-Net	Luxembourg Interbank Payment System Net-Settlement System
EIB	European Investment Bank	MBCC	Modèle de banque centrale correspondante
EMI	European Monetary Institute (1994-1998)	MFI	Monetary Financial Institution
EMS	European Monetary System	NCB	National central bank
EMU	Economic and Monetary Union	OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ESCB	European System of Central Banks	OECD	Organisation for Economic Cooperation and Development
EU	European Union		
EUR	euro		
EUROSTAT	Office statistique de l'Union européenne		

OICV	Organisation internationale des commissions de valeurs	SME	Système monétaire européen
OPC	Organisme de placement collectif	SWIFT	Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunication s.c.
OPCVM	Organisme de placement collectif en valeurs mobilières	SYPAL GIE	Groupement d'intérêt économique pour la promotion et la gestion des systèmes de paiement au Luxembourg
OPEP	Organisation des pays exportateurs et producteurs de pétrole	TARGET system	Trans-European Automated Real-time Gross settlement Express Transfer system
PIB	Produit intérieur brut	Système Target	Transfert express automatisé trans-européen à règlement brut en temps réel
PSC	Pacte de stabilité et de croissance	UCI	Undertaking for Collective Investments
PSF	Autres professionnels du secteur financier	UCITS	Undertaking for Collective Investments in Transferable Securities
RTGS system	Real-Time Gross Settlement system	UE	Union européenne
Système RBTR	Système de règlement brut en temps réel	UEBL	Union économique belgo-luxembourgeoise
RTGS-L GIE	Groupement d'intérêt économique luxembourgeois pour le règlement brut en temps réel d'ordres de paiement	UEM	Union économique et monétaire
SDR	Special Drawing Rights	USD	Dollar des Etats-Unis d'Amérique
SEBC	Système européen de banques centrales	VNI	Valeur nette d'inventaire
SEC	Système européen de comptes		
SICAF	Société d'investissement à capital fixe		
SICAV	Société d'investissement à capital variable		